



HAL
open science

Salut des âmes et majesté royale au temps du Schisme d'Occident. Pampelune, 6 février 1390.

Hugues Labarthe

► To cite this version:

Hugues Labarthe. Salut des âmes et majesté royale au temps du Schisme d'Occident. Pampelune, 6 février 1390.. Sophie Cassagnes-Brouquet et Agnès Dubreil-Arcins. Le Ciel sur cette terre. Dévotions, Eglise et religion au Moyen Age. Mélanges en l'honneur de Michelle Fournié, PUM, pp.103-113, 2008, Méridiennes. <hal-00450249>

HAL Id: hal-00450249

<https://hal.science/hal-00450249v1>

Submitted on 25 Jan 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Salut des âmes et majesté royale au temps du Schisme d'Occident. Pampelune, 6 février 1390.

Nous nous pressions, étudiants de Licence en 1998, pour entendre Michelle Fournié évoquer avec gourmandise une histoire religieuse en mouvement, dont émane son bel ouvrage *Le Ciel peut-il attendre ?* Son investigation sur les pratiques et discours du salut dans la société méridionale m'invite aujourd'hui à reconsidérer, avec gratitude, l'évocation du trouble qu'aurait suscité dans le cœur des fidèles le Grand Schisme d'Occident (1378-1417). Non tant le trouble suscité dans les cœurs, à dire vrai, que la suspicion traquée dans les consciences par la hiérarchie avignonnaise. Quelle place occupent les questions du salut dans les dispositions prises envers les fidèles sujets ? Pour répondre à cette question, nous nous transportons en la cathédrale Sainte-Marie de Pampelune, où le dimanche 6 février 1390, Charles III adhère officiellement à Clément VII avant d'être couronné roi de Navarre¹. Je dispose de trois principaux documents conservés par le principal artisan de la cérémonie, le cardinal d'Aragon, Pedro de Luna, devenu pape en octobre 1394 sous le nom de Benoît XIII. La déclaration d'adhésion est copiée au tome 14 de l'Armarium LIV, f. 145r-146v². Le sermon, déclamé par Pedro de Luna pour féliciter le roi, figure sur la fin du manuscrit BnF, lat. 3291, ff. 97r-104v³. La circulaire adressée aux prêtres du diocèse de Pampelune sur la conduite à tenir à la suite de cette déclaration est conservée au dernier folio du manuscrit BnF, lat. 1472, ff. 163rv⁴. Rouvrant ce dossier, je souhaite éclaircir les motivations qui inclinent le roi de Navarre à s'affranchir d'une situation de neutralité pour offrir sa couronne au pape d'Avignon. Quelles en furent les conséquences pratiques pour ses sujets ? Comment Pedro de Luna aborde la question du salut ?

1. Trois éclairages sur une déclaration royale.

La déclaration s'ouvre sur le rappel du sacrifice du Christ, sa résurrection et l'institution de Pierre, qui seul, par le pouvoir des clés, a mission de gouverner l'Église. Pierre a nommé Clément pour lui succéder au chef de la monarchie apostolique, dans un esprit d'unité. Dans l'histoire, aucune élection invalide n'a jamais engagé la communion de l'Église. Charles III fait le récit des événements de 1378 : l'élection de Bartolomeo Prignano, le retrait des cardinaux à Anagni, l'élection et le couronnement de Clément VII à Fondi, la Chrétienté avisée par les cardinaux de l'intrusion de Prignano. Charles II, son père, est resté perplexe, ne sachant à quelle obédience se vouer. Charles III lui succédant doit répondre du salut des âmes de son peuple. Il a donc consulté des hommes prudents et bien informés. La conclusion du conseil assemblé est unanime : Clément VII est le vrai pape. D'ailleurs, tous les cardinaux encore vivants se sont joints à lui et jamais les rois de France et Navarre n'ont dévié du vrai vicairé du Christ. Charles III procède alors à sa déclaration publique. Il ordonne à tous ses sujets d'obéir, et souhaite finalement que ses œuvres le rapprochent de la vie éternelle.

Le sermon de Luna a pour thème le verset d'Esther, VIII, 16-17 'ce fut un jour de lumière, de liesse, d'exultation et de triomphe pour tous les peuples, les villes et les provinces, partout où parvenaient les ordres du

¹ Je remercie Eloisa RAMIREZ-VAQUERO pour m'avoir si aimablement accueilli à l'*Universidad Pública de Navarra*, en janvier 2007 dans le cadre d'une bourse de la *Casa de Velazquez* : j'ai ainsi pu élargir mes recherches aux sources de l'*Archivo General de Navarra*. Quant aux portes de l'Armarium LIV, c'est Hélène MILLET qui m'en a confié les clés, pour mon plus grand plaisir.

² Ce manuscrit compte parmi les vingt quatre volumes rassemblés par Zalba qui, classés en 1403 par Francesc Rovira avant d'être versés dans les archives de Benoît XIII, sont aujourd'hui conservés dans l'Armarium LIV de l'*Archivo Segreto Vaticano* : cf. Michael SEIDLMEYER, « Die spanischen 'Libri de schismate' des Vatikanischen Archivs », *Gesammelte Aufsätze zur Kulturgeschichte Spaniens* 8 (1940) pp. 199-262 ; Hélène MILLET, « Le cardinal Martin de Zalba (†1403) face aux prophéties du Grand Schisme d'Occident », *Mélanges de l'Ecole Française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, 98 (1986), pp. 265-293. Ces volumes ne paraissent dans aucun des inventaires de la bibliothèque pontificale, cf. Jacques MONFRIN, Marie-Henriette JULLIEN DE POMMEROL, *La bibliothèque pontificale à Avignon et à Peñiscola*, Rome, 1991, 2 vol.. La déclaration de Charles III est éditée : DU BOULAY, *Historia Universitatis Parisiensis*, Paris, 1665-1673, t. IV, pp. 648-650.

³ Ce manuscrit figure dans le premier catalogue de Peñiscola (1412-1415) : M. FAUCON, *La librairie des papes d'Avignon*, Paris, 1886-1887, vol. II, pp. 43-150, n. 588. Edition partielle du sermon : José ZUNZUNEGUI, *El Reino de Navarra y su obispado de Pamplona durante la primera época del Cisma de Occidente, pontificado de Clemente VII de Aviñón, 1378-1394*, apénd. n° XX, p. 324-329. Edition complète par Henri LAPEYRE, « Un sermon de Pedro de Luna », *Bulletin hispanique*, 49 (1947), p. 28-46, 50 (1948), p. 129-146.

⁴ Ce volume est le deuxième d'une collection de dix, intitulée '*Tractatus de schismate*', constituée par Pedro de Luna. Il figure dans l'inventaire après décès réalisé dans le *studium* de Benoît XIII le 30 juin 1423 : cf. J. MONFRIN, M.-H. JULLIEN DE POMMEROL, *La bibliothèque pontificale...*, t. II, p. 694, n° 467. La circulaire a été éditée par J. ZUNZUNEGUI, *El reino...* apénd. n° XXXIX, pp. 353-355. Sur la collection, récupérée à Peñiscola par le cardinal Pierre de Foix lors de sa légation en 1429-1430, léguée au collège de Foix, puis reçue à Paris par Colbert entre 1680 et 1683 : J. MONFRIN, M.-H. JULLIEN DE POMMEROL, *La bibliothèque pontificale...*, t. I, p. VIII-XXXII.

roi'. Mêlant les citations latines au commentaire aragonais, la prose à la rime, l'ancienne à la nouvelle loi, ce sermon s'articule autour des trois principales vertus : Veritas, Caritas, Honor. Le royaume de Navarre s'éveille dans la lumière de vérité : le Christ a vaincu la mort des âmes en démasquant le mensonge de l'adversaire. Pedro de Luna passe en revue la cruauté des Romains, l'autorité des cardinaux et la majesté du roi dont le cœur tient dans la main de Dieu. Jamais un roi du lignage de France n'a failli dans l'histoire de l'Eglise. Le deuxième thème souligne la joie que tout le monde éprouve en cette cérémonie : c'est un signe de charité. Le roi agit pour le salut des âmes et cette joie sera triple : joie dans la cité de Pampelune à l'occasion de cette cérémonie, joie spirituelle pour abonder de vertus et charité, et enfin gloire éternelle. Le troisième thème magnifie le pouvoir et la dignité du pape, qui a faculté de lier, délier et juger en tant que vicaire du Christ : le roi gagne en honneur auprès de ses gens et seigneurs, le pape Clément auprès des peuples de la Chrétienté, les naturels du royaume auprès de Dieu le père. Pedro de Luna clôt son sermon en élevant la majesté royale : le Seigneur a fait en sorte que le roi publie cette déclaration, pour qu'en découle à nouveau l'unité.

La circulaire rappelle aux prêtres du diocèse de Pampelune la position à tenir sur la question du schisme pontifical. Ils doivent prêcher la légitimité de Clément VII : celui qui ne craint pas les schismatiques et les reçoit encourt l'indignation royale. Il est défendu de se procurer des grâces de l'antipape ou de partir en pèlerinage à Rome au motif de l'année sainte qu'il a promulguée. Les sujets, auxquels il n'appartient ni de chercher, ni de comprendre la vérité, doivent s'en remettre à leurs pasteurs, comme le disciple s'en remet au maître. Ceux qui défieront ce précepte offensent Dieu, tombent sous le coup du péché, des peines et sentences, spirituelles et temporelles, promulguées sur ce point, et pourraient être poursuivis pour rébellion : en somme, leur sort est aussi incertain avant qu'après le Jugement. Les sujets, surtout les non-lettrés, doivent refuser les récits, contacts et résultats d'enquêtes des schismatiques. Que dans leurs sermons les clercs utilisent les Ecritures sacrées dans ce sens. Qu'ils répètent à qui veut l'entendre comment seront instruits les procès apostoliques à l'encontre de ceux qui ont reçu, favorisé, défendu par écrit les schismatiques ou se sont rendus à Rome. Que les clercs pourvoient au salut de leur âme et se fassent absoudre et réhabiliter par le pénitencier du seigneur légat, tant qu'il est présent, parce que ce dernier est prêt à pourvoir favorablement au salut des âmes auquel il se consacre tout entièrement.

2. Les motivations de l'adhésion de Charles III à Clément VII.

Le dimanche 6 février 1390 en la cathédrale de Pampelune, faisant face au cardinal Pedro de Luna, Charles III déclare adhérer à Clément VII : le corps politique du royaume – les Trois Etats, les prélats et le Grand conseil de Navarre, les clercs et le peuple – le soutient unanimement. La copie de l'acte scellée d'une bulle d'or est expédiée au pape en Avignon. Quatre cent vingt personnes sont invitées à la table royale pour célébrer l'événement⁵. Le large consensus autour de cette déclaration n'est pas factice : José ZUNZUNEGUI a démontré la très forte implication du clergé de Navarre auprès de Clément VII dans toute la décennie 1380 et José Goñi GAZTAMBIDE a rappelé l'activité de Martin de Zalba en Avignon⁶. Pour toute justification, Charles III rappelle que les rois de France et de Navarre n'ont jamais dévié du bon vicaire, qu'aucun des cardinaux survivants n'a embrassé le parti du pape de Rome⁷, que toutes les consultations effectuées ont à l'unanimité déclaré Clément VII comme vrai pape.

Charles III assure avoir invité aux conseils publics et privés tenus en la cathédrale de Pampelune théologiens, prélats et docteurs en décrets, tant du royaume de Navarre que des royaumes voisins⁸. Les traces de telles confrontations organisées ou planifiées par Charles II subsistent en plus grand nombre⁹. Charles III n'a pas eu le même souci d'impartialité. Il assistait, le 7 mai 1379 sur le parvis de Notre Dame à Paris, à la publication

⁵ José Ramón CASTRO, *Carlos III el noble, rey de Navarra*, Pampelune, 1967, p. 164 d'après AGNC, Caj. 65, n. 7.

⁶ J. ZUNZUNEGUI, *El reino...*, passim. José Goñi GAZTAMBIDE, *Historia de los obispos de Pamplona*. t. 2, Siglos XIV-XV, Pampelune, 1979, pp. 266-382.

⁷ En 1390 seuls deux des cardinaux ayant assisté au conclave d'avril 1378 n'ont pas rejoint Clément VII : le cardinal Thebaldeschi, resté dans la suite d'Urbain VI, est mort début septembre 1378, avant l'élection de Clément VII ; le cardinal Orsini est décédé en août 1379 sans rejoindre l'obédience d'Avignon.

⁸ L'argumentaire de Pedro de Luna, conservée sous la côte BnF, lat. 1472, ff. 157-162 pourrait bien être une trace, la seule ?, de ces conseils suscités par Charles III avant sa déclaration.

⁹ Charles II songe réunir à Bayonne, après Pâques 1380, une conférence internationale sur le schisme où serait représenté le roi d'Angleterre. En janvier 1380 il reçoit des lettres d'Urbain VI et retourne un sauf-conduit à son nonce : ACA, Reg. 1266, 38r. La conférence de Bayonne n'a finalement pas lieu. Le 13 janvier 1381, Charles II ordonne de saisir les rentes de la Chambre apostolique en attendant un arbitrage souverain : J. ZUNZUNEGUI, *El reino...*, apénd. n° VII, p. 305-306. En 1382, il confronte à sa table des docteurs des deux camps. En juin 1382, il envoie à Rome et Naples le carme Bernardo de Osa : AGNC, Reg. 169, f. 27r. Le 23 juillet, il y envoie Antonio Melán et ses deux frères. Le 17 octobre 1382, Charles II ordonne de lui verser 270 livres 'por cierto negocio que eill avia de fazer en Roma' : J. ZUNZUNEGUI, *El reino...*, p. 113 citant AGNC, reg. 174, f. 43r.

par le duc d'Anjou de l'adhésion du royaume de France à Clément VII. Il choisit en 1382 Pedro de Luna pour mener la médiation avec la Castille. Le 15 octobre 1383, il signe à Ségovie le traité de paix avec Jean I^{er} de Castille, qui porte comme clause l'obligation pour son père de publier une déclaration d'adhésion à Clément VII¹⁰. Enfin, dès 1384, Charles III envoie son conseiller Jean Beauffès, évêque de Dax, en Avignon pour des affaires qui importent plus que toute autre au monde¹¹.

Cette adhésion consolide la récente coalition de la Navarre avec la France et la Castille. Charles III, qui réside auprès de son épouse Eléonore de Trastamare à Valladolid, participe au siège de Lisbonne en juillet 1384 aux côtés de Jean I^{er} de Castille. En 1387, contre les armées de Lancastre, gonfalonier d'Urbain VI, il facilite le passage du duc de Bourbon, qui vient en aide au roi de Castille. Ses diplomates, Martin de Zalba, Pedro de Lasaga et Francés de Villaespesa le représentent auprès de Charles VI en 1389. Cette déclaration consacre enfin et surtout la diplomatie du cardinal légat Pedro de Luna. Venant à la suite de l'adhésion du roi de Castille à Salamanque le 21 mai 1381 et du roi d'Aragon à Barcelone le 4 février 1387, cette déclaration tant attendue annonce la fin de sa légation en péninsule ibérique¹². Le 15 septembre, il gagne Barcelone, le 15 décembre, il entre en Avignon¹³. Ainsi, par cette déclaration, le roi incarne l'unité de son corps politique, prolonge ses choix personnels et assure le rayonnement de sa diplomatie.

3. Les visées de la circulaire à l'attention des prêtres du diocèse.

La circulaire s'adresse aux seuls prêtres auxquels le sacrement de l'ordre donne capacité de prêcher et de confesser au diocèse de Pampelune : ils peuvent indistinctement être curés de paroisse, chapelains ou religieux. Du fait de leurs multiples appartenances, ils ne peuvent être tous placés sous la juridiction de l'évêque, ce qui semble indiquer que la circulaire n'a pu être publiée par l'officialité épiscopale, dans le cadre d'un synode par exemple. Elle est rédigée avant le départ du légat pontifical, réputé disposé à exercer sa délégation pour relever des cas de pénitences réservés : cette circulaire semble relever de l'initiative d'un officier du légat Pedro de Luna¹⁴. Elle rappelle les trois interdits induits par la déclaration royale : solliciter grâces et indulgences du pontife romain, se rendre à Rome pour l'année sainte et remettre en cause la légitimité de Clément VII.

Avec la disparition des registres d'Urbain VI, il nous est pratiquement impossible de déterminer le nombre de sollicitations navarraises parvenues au pape de Rome. Dans leurs archives, les Hospitaliers de Puente La Reina conservaient encore au XVI^e siècle une bulle datée du 23 mars 1384 à Naples, par laquelle Urbain VI renouvelait les privilèges concédés à l'ordre par Grégoire XI¹⁵. Même le proche conseiller de Charles III, Jean Beauffès s'est rendu à Rome en 1382, auprès d'Urbain VI pour obtenir, entre autres, sa réintégration sur le siège de Dax¹⁶. Par cette circulaire, il est désormais clairement défendu aux ecclésiastiques du diocèse de Pampelune de solliciter de telles grâces auprès de Boniface IX, successeur d'Urbain VI.

Les autorités diocésaines défendent aux fidèles navarrais, en écho aux bulles de Clément VII, de se rendre à Rome pour l'année jubilaire décrétée par Urbain VI¹⁷. Si le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle était

¹⁰ J. ZUNZUNEGUI, *El reino...*, apénd. n° XVI, p. 317-318 ; J. R. CASTRO, *Carlos III...*, p. 100, apénd. n° II, p. 541-547. Sur l'ensemble de ces éléments contextuels, cf. J. ZUNZUNEGUI, *El reino...*, pp. 101-115 passim et surtout J. R. CASTRO, *Carlos III...*, pp. 77-120.

¹¹ '...que en el mundo no hay de tanta importancia como aquellos.' Cf. J. ZUNZUNEGUI, *El reino...*, p. 136 n. 13.

¹² Déclaration de Jean I^{er} de Castille éditée par St. BALUZE, *Vitae Papparum Avenionensium*, éd. Mollat, t. IV, pp. 250-256. Déclaration de Jean I^{er} d'Aragon, Ibid. pp. 302-304.

¹³ Il entre à Barcelone le 24 septembre 1390 : cf. *Manual de Novells ardots vulgarment apellat Dietari del Antich Consell Barceloní*, t. I, *Anys 1390-1446*, pp. 3-4.

¹⁴ Il est nommé légat d'Espagne le 18 décembre 1378 : sa légation ne prend fin qu'à son retour en Avignon en décembre 1390. L'expédition des bulles de sa légation est conservée au premier cahier du registre ASV, Reg. Vat. 291 : faculté d'absoudre les schismatiques au f. 9rv. ZUNZUNEGUI signale, par erreur, que le légat est Zalba : cf. J. ZUNZUNEGUI, *El reino...*, p. 145.

¹⁵ AGN, Crucifijo de Puente, leg. 5, n. 36, f. 30rv, d'après José Goñi GAZTAMBIDE, « Regesta de las bulas de los archivos navarros (1198-1417) », *Anthologica annua*, 10 (1962) p. 253-354, n° 290. La bulle de Grégoire XI en question pourrait être celle du 22 décembre 1373, à l'incipit '*Cum licet in antiquis statutis...*'. Je remercie Laurent Vallière, du Centre de Recherches sur la Papauté d'Avignon, pour m'avoir communiqué l'analyse de ce document, édité dans Taurus sous le n° 28 452.

¹⁶ Il obtient d'Urbain VI, le 22 mars 1382, des lettres de réintégration comme évêque de Dax : Copenhague, *Ny kongelig Samling* 1829 2°, f. 48r & AD 33, f. 171r. Urbain VI donne l'ordre au chapitre de Dax de lui livrer les fruits de la mense épiscopale : ASV, Reg. Vat. 310, ff. 207, 276v.

¹⁷ Par la bulle '*Salvator Noster Unigenitus*' du 8 avril 1389, Urbain VI réduisait l'intervalle jubilaire de 50 à 33 ans, longévité du Christ ici-bas, et annonçait l'ouverture du jubilé à la Noël suivante. Boniface IX, qui lui succède le 2 novembre 1389 maintient l'année sainte. Cf. Arnold ESCH, "I giubilei del 1390 e del 1400", dans *La storia dei Giubilei*, I, 1300-1423, Rome, 1997, pp. 278-293. Clément VII avait intimé l'ordre aux métropolitains du royaume de France et alentours, le 27 novembre 1389, d'interdire aux fidèles de son obédience, y compris par

dans les usages, Charles II exigeait aussi, dans son dernier testament dicté en 1385, que deux religieux accomplissent à Rome un long pèlerinage pénitentiel en sa faveur¹⁸. Il est cependant impossible de savoir s'il se trouve des Navarrais parmi les cent vingt mille personnes décomptées par Sercambi lorsque Boniface IX donne à voir le suaire de Véronique et dégage de la peine et de la faute ceux qui font œuvre de pénitence dans les neuf jours qui suivent.

Quels sont les sujets visés par cette circulaire ? Tous les clercs qui ont, par le passé, sollicité Urbain VI doivent s'en ouvrir au pénitencier du cardinal Pedro de Luna. Francesco Ugucione n'a pas manqué, au cours de ses fréquents contacts avec Charles II et le conseil de Navarre, de répandre les arguments favorables à Urbain VI¹⁹. La circulation de tels écrits doit cesser : les sujets, 'surtout les non-lettrés, doivent refuser les plaidoyers, récits, réunions, discussions et investigations secrètes des schismatiques et séducteurs'²⁰. Ceux qui ont des contacts avec les tenants de l'obédience adverse doivent s'abstenir de toute désinformation : hommes d'affaires fréquentant Bayonne, porte commerciale d'un réseau international, étendu de la Méditerranée orientale à la Baltique, mêlant urbanistes et avignonnais²¹ ; étudiants de l'Université de Toulouse, ayant eu connaissance de divers factums de la partie adverse ; messagers et diplomates qui, pour le service du roi, fréquentent les sectateurs du pape de Rome²². Dans une intervention auprès du roi, Pedro de Luna précise le profil des ennemis de Clément VII : les superstitieux qui donnent foi aux prophéties et révélations, d'un coté ; les malintentionnés de l'autre qui, souvent illettrés, véhiculent de fausses rumeurs : le roi doit faire taire chacun d'eux²³.

En 1385, le diocèse de Pampelune, soustrait à la province de Saragosse, est placé sous la juridiction immédiate de la Papauté. La circulaire entend faire du diocèse de Pampelune le sanctuaire de l'obédience avignonnaise dans un royaume dont les marges continuent d'échapper à une emprise avignonnaise exclusive. C'est hors du diocèse de Pampelune, à Saint-Jean-Pied-de-Port, châtellenie de l'Outre-Port navarrais, que les diplomates anglais sont reçus le 2 mars 1391 pour négocier la restitution de Cherbourg²⁴. C'est en Outre-port que

la menace de l'excommunication, de gagner la Ville et d'y solliciter des faveurs spirituelles ou bénéficiales : ASV, Reg. Vat. 301, ff. 18r-19v. Johannes VINCKE en édite le texte : cf. J. VINCKE, « Espanya i l'any sant al segle XIV », *Analecta sacra Tarraconensia*, 10 (1934), p. 67-68, n° 3.

¹⁸ Charles II couchait par testament en 1385 : '...Nous voulons et ordenons que, apres nostre déces se fait n'estoit en nostre vivant, soient envoiez a Romme, aux despens de nostre execucion, le plustost que l'en pourra, deux religieux [...] et de bonne vie, lesquels auront a estre au dit lieu de Romme par tout un quaresme entier, du commencement jusques à la fin, et auront a faire pour nous par chascun jour touz les sainz pelerinages acoustumez a faire en la dicte ville ; et en chascun des diz pelerinages diront successivement messes, tant comme [le dit careme] durera pour le salut des ames de nous et de touz nos amis.' Edition par Pierre TUCOO-CHALA, 'Le dernier testament de Charles le Mauvais', p. 191, *Revue de Pau et du Béarn*, 1974-2, pp. 187-210, d'après AD 64, E 523.

¹⁹ Francesco Ugucione est évêque de Faenza et légat d'Urbain VI en péninsule ibérique dès 1379 : O. RINALDI, *Annales ecclesiastici*, éd. Mansi, Lucques, 1752, t. 26, p. 386. Il écrit à Charles II le 6 juin 1381 pour dénoncer Zalba, comme sectateur de Clément VII : Zalba a conservé une copie de cette lettre éditée par M. SEIDLMEYER, *Die Anfänge...*, p. 289-290 (ASV, Arm. 54, t. 14, f. 31). Le 14 juin 1382 Ugucione est reçu à Pampelune comme envoyé du duc de Lancastre : E. PERROY, *L'Angleterre et le grand schisme d'Occident, étude sur la politique religieuse de l'Angleterre sous Richard II (1378-1399)*, Macôn, 1934, p. 223. Le 2 février 1383, Charles II ordonne de défrayer le 'mandadero del Obispo de Favença por tornar a su maestro a Tortosa' : AGNC, reg. 174, f. 44v et caj. 46, n. II, f. 19v. Le 10 septembre 1384, un serviteur du trésorier de Tudela est encore chargé d'aller auprès de l'évêque de Faenza : ZUNZUNEGUI, *El reino...*, p. 124.

²⁰ Cinquième article de la circulaire : « ... Quinto, debent etiam vitare defensiones, receptationes, consortia, colloquationes, suasiones et secretas informationes scismaticorum et seductorum, maxime simplices et ignorantes... »

²¹ Pere Yvaynes de Arraztia revient en août 1389 de Londres, où il accompagnait Carlos de Beaumont pour négocier la restitution de Cherbourg : il fait état de nombreux prêts qui lui ont été concédés par des marchands bayonnais. Cf. J. R. CASTRO, *Carlos III...*, p. 138. J. R. CASTRO cite encore deux bourgeois de Bayonne participants à la cérémonie du couronnement : Pedro de Villa et Vidalo de Glarrat : *Ibid.*, p. 207.

²² C'est l'évêque urbaniste Bartholomé d'Arribeyre qui célèbre, à Bayonne en 1386, le mariage de la fille de Charles II, Jeanne de Navarre, avec le comte de Bretagne, Jean IV. Quant à l'évêque avignonnais, Garcia de Euguy confesseur de Charles II, il est *persona non grata* : invariablement présent à la table du roi tout au long de l'année, il reste aux portes du duché de Guyenne le temps de la fête : cf. AGNC, Reg. 188, f. 3r.

²³ BnF, lat. 1472, f. 158v-159. S'agit-il des visions de l'Infant d'Aragon, de Constance de Rabastens ? Luna n'en dit rien. Sur le thème des prophéties voir Hélène MILLET, « Ecoute et usage des prophéties, par les prélats pendant le Grand Schisme d'Occident », *Mélanges de l'Ecole Française de Rome. Moyen Age*, 102, 2 (1990) pp. 425-455.

²⁴ La rencontre entre diplomates navarrais et anglais pour négocier la restitution de Cherbourg a lieu à Saint-Jean-Pied-de-Port, dans le diocèse de Dax, le 2 mars 1391. Cf. J. R. CASTRO, *Carlos III...*, p. 139. En revanche,

Jean de Béarn, le capitaine anglais de Lourdes, auteur d'une menée en Aragon pour délivrer Ugucione, obtient des fiefs²⁵.

4. Salut des âmes et majesté royale.

Quid des âmes de ceux qui, tels Charles II, croyaient, dans leur neutralité, mourir dans la communion des fidèles²⁶ ? Quelles peines encourent ceux qui ne s'en remettent qu'au Christ et repoussent, l'un, l'autre ou les deux contendants ? Le schisme n'est pas une affaire de foi : aucun contenu dogmatique ne diffère d'une obéissance à l'autre, et la foi catholique reste fondée sur le témoignage du Christ, non de son vicaire. On sait cependant que la relation du fidèle au Christ n'est pas immédiate : elle passe par les sacrements distribués par la hiérarchie ecclésiastique, appareil de médiation entre Dieu et les hommes. La validité de ces sacrements, dispensés par un célébrant destitué pour schisme par la partie adverse ne saurait du point de vue théologique constituer un problème en soi²⁷. Le Saint-Esprit opère directement : les vertus personnelles du ministre ne sont pas nécessaires à l'efficacité du sacrement. Cependant Pedro de Luna pense le problème en termes juridiques. Dès lors que le souverain adhère à Clément VII, les sujets qui se soumettent sont pardonnés²⁸. Les autres, sont passibles de l'excommunication, requalifiée, si elle endure, en terme d'hérésie. Repousser le symbole de l'unité que constitue le pontificat de Clément VII, est interprété comme le plus grave des péchés : un péché contre l'Esprit Saint.

Pedro de Luna ne s'arrête pas à ces sanctions ecclésiastiques : il loue la supériorité royale, rappelle le devoir d'obéissance, développe la notion de majesté de manière à confondre l'outrage au pape et le crime de lèse-majesté. Le 13 février, encore qu'il n'ait aucun rôle à jouer dans cette cérémonie, Pedro de Luna assiste au couronnement du roi, à son onction par Zalba²⁹. Ainsi sont rassemblés sous la voûte du chœur de Sainte Marie, le représentant du vicaire du Christ, qui commande à la Chrétienté, et le chef du corps politique du royaume de Navarre, dont les membres emplissent la cathédrale et la cité. Les deux têtes placées sur deux mêmes trônes représentent l'une, l'union des Chrétiens, l'autre l'unité du *regnum*. Principes de vie et d'unité du corps, ces chefs éclairent le peuple et lui ouvrent le chemin du salut. C'est une intervention divine qui dicte la déclaration

deux ans plus tôt, fin 1388, Charles III reçoit à Pampelune même Constance de Lancastre : P. E. RUSSELL, *The English intervention in Spain and Portugal in the time of Edward III & Richard II*, Oxford, 1955, pp. 518-519.

²⁵ Ugucione se serait emporté à l'encontre du nouveau roi d'Aragon, Jean I^{er}, après son adhésion à Clément VII en février 1387. Le duc de Lancastre, selon Froissart, aurait demandé à Jean de Béarn de porter la guerre en Aragon pour obtenir la libération du prélat devenu archevêque de Bordeaux. Le capitaine s'empare alors de Castelvi de Rossanes, dans la vicomté de Castelbon, et affecte à ce point les échanges commerciaux, que la cité de Barcelone et quelques barons, vont demander au roi de relâcher l'archevêque : d'après Jerónimo ZURITA, *Anales de la Corona de Aragón*, éd. Angel Canellas López, Saragosse, 1978, vol. IV, t. X, c. 42. Ugucione multiplie les démarches jusqu'en 1389 pour obtenir la restitution de ses biens confisqués : ACA, Reg. 1965, f. 139 cité par E. PERROY, *L'Angleterre...*, p. 261.

²⁶ « ... sommes en vrai propos et voulanté entière de mourir et rendre l'ame de nous a Nostre Seigneur, comme vrai catholique et en la foy que Sainte Eglise de Rome a tenu et tient ; et revocons et detestons tout fait de heresie et les fauteurs, coadjuteurs et receptateurs de mauvaistié heretique, et touz ceuls qui en sont diffamez par quelque maniere que ce soit ; et voulons touzjours perseverer jusques à la fin en la sainte foy de crestienté. » Cette formule qui n'a pas varié, selon son éditeur, du testament de 1361 se charge d'un nouveau sens. Cf. P. TUCOO-CHALA, « Le dernier testament ... » pp. 190-191 & 204.

²⁷ La doctrine, tirée de l'enseignement d'Augustin qui désavoue sur ce point Cyprien est claire. Il se trouve cependant quelques ecclésiastiques pour l'interroger : ainsi l'abbé de Simorre dans le diocèse d'Auch (Gers) : cf. Hélène MILLET, Emmanuel POULLE, éd., *Le Vote de la soustraction d'obéissance en 1398 ; Assemblée du clergé de France, Paris, 7 mai-1er août 1398*, CNRS, Paris, 1988, n° 288.

²⁸ C'est l'objet du quatrième point de la circulaire : « *alii vero subditi ad quos non tantum pertinet ista perquirere seu examinare nec ad cognitionem veritatis ita forsitan possent pervenire seu pertingere sed suis pastoribus, qui habent de hoc onus, ac regi et maioribus ac litteratis et notabilibus viris, qui huiusmodi materiam sciunt et possunt investigare, examinare et intelligere, debent credere et secundum eorum informationes suas conscientias et credulitates in talibus informare et sequi, sicut oves pastores vel discipuli magistros et subditi rectores et gubernatores suos ; et istud faciendo sunt excusati, aliter vero faciendo inciderent absque aliqua excusatione per temeritatem et presumptionem suam seu aliqui per facilitatem in errorem et offenderent Deum : nec essent excusati nec a peccato nec a penis et sententiis spiritualibus nec temporalibus, que super huiusmodi sunt promulgate et iuste possent eis pro huiusmodi rebellione infligi ; et ideo debent multum cavere presertim circa futura. »*

²⁹ 'presens causa honorum, licet aliquod jus in hoc non haberet'. Un extrait du déroulement de la cérémonie est édité pp. 156-157 par Florencio IDOATE, « Un ceremonial de coronación de los reyes de Inglaterra », *Hispania Sacra*, VI (1953), pp. 151-181. Voir encore José M. LACARRA, *El juramento de los reyes de Navarra (1234-1329)*, Madrid, 1972.

de Charles III : « Moi qui suis l'un des princes du roi des Cieux, je vous fais savoir de sa part, comme vous le constatez par cette déclaration, que le pape Clément doit être honoré : le roi des rois demande qu'on l'honore et qu'on l'approuve. »³⁰

La nouvelle lumière qui se lève sur la Navarre éclaire surtout Avignon. L'union des fidèles ne se trouverait que dans l'obéissance à la hiérarchie ecclésiastique dont Clément VII serait le chef incontesté. Quelles sont les conséquences en matière de sanction ? Dans leur propre communauté, les prélats peuvent destituer tel ou tel clerc indocile, transmettre un cas en cour de Rome, excommunier les récalcitrants : aucune trace de ces mesures ne semble avoir subsisté en Navarre³¹. Par la déclaration du roi juge et protecteur, toute forme de soutien au pape de Rome se mue en crime de lèse-majesté. Charles III promet donc l'indignation royale à ceux qui se rebellent. La circulaire souligne les risques pour l'entourage et les biens du fauteur. Là encore, on ne conserve pas, à ma connaissance, de suites judiciaires à cette ordonnance. Mais l'emprisonnement des archevêques romains de Bordeaux et d'Auch dans le royaume voisin d'Aragon témoigne de la réalité de tels procès de lèse-majesté³².

*

Avec cette déclaration du 6 février 1390, Luna gagne l'appui des officiers royaux pour réduire au silence le courant d'opinion favorable à Rome qui parcourt le corps politique de Navarre. La circulaire à l'attention des prêtres accrédite l'idée d'une appropriation profonde dans les couches laïques de la question de la division de l'Eglise. Elevant la majesté royale et muant l'offense à Clément VII en crime de lèse-majesté, le légat prétend offrir le salut aux sujets de la Couronne. Dès le 23 juillet 1390, Charles III est payé de son adhésion par la promotion cardinalice de Zalba. On ignore à quel motif il fait voter une aide de 12 000 florins à ses Cortes pour un voyage à Rome en 1391 : s'agit-il de participer à la nouvelle campagne d'Italie planifiée avec zèle par Charles VI ?³³ Rien n'est moins sûr. De son côté, Boniface IX ne perd pas l'espoir de convertir quelques-uns des Navarrais, qui élargit la légation de Francesco Uguccione et de Juan Gutierrez à la Navarre le 24 septembre 1391³⁴.

Cette déclaration s'impose aux sujets de Navarre et devrait, aux dires de Luna, leur éviter de tomber dans les pièges de l'erreur répandus par les sectateurs de l'antipape. A s'en tenir à son rang, il n'y a guère de risque pour le fidèle ordinaire que le schisme n'alourdisse le poids de ses fautes. Le problème n'est pas tant pour le fidèle de se maintenir dans son enclos que pour les prélats de parvenir à rassembler les deux troupes. L'idée apparaît déjà en 1390 parmi quelques universitaires parisiens, que les contendants à la Papauté – un office de paix instauré pour et non contre l'union –, ont des comptes à rendre à la communion des fidèles. On commence à encourager les pontifes à la cession au nom des trois vertus cardinales : honor, veritas et caritas. Rejoindre Paris et essayer de contenir les fruits amers de la liberté d'expression dont jouissent, par intermittences, les maîtres de l'Université, c'est là le but de la prochaine légation de Pedro de Luna.

³⁰ Troisième thème du sermon de Luna : « Dize mi senyor el rey : 'Yo que so uno de los principes del rey celestial, vos fago a saber de su partque, assi commo veedes por esta declaraçion, deve ser onrrado papa Clement aquel qui el Rey de los reyes quiere onrrar et approvar.' »

³¹ En tout cas, J. ZUNZUNEGUI ne fait aucune mention de procès, destitution ou excommunication liée au schisme.

³² Pierre d'Anglade distribuait des bulles d'Urbain VI incitant à la rébellion contre le nouveau roi d'Aragon et son frère Martin, lorsqu'il fut arrêté en octobre 1388. Déjà en septembre 1388, Jean I^{er} faisait rechercher activement par ses bayles des sectateurs d'Urbain VI faisant circuler des bulles attentatoires à son honneur : ACA, Reg. 1955, f. 74rv. Le 20 octobre il expose au nonce du duc de Lancastre les outrages commis par ce prétendu archevêque d'Auch. Emprisonné, l'archevêque demande à être envoyé en Avignon : ACA, Reg. 1955, ff. 93v-94v. Benoît XIII n'accepte de le relâcher, sur l'instance du roi d'Aragon, qu'en 1395, après sept années d'emprisonnement : E. PERROY, *L'Angleterre*, pp. 262-264.

³³ Ni l'un, ni l'autre ne réalisa son projet de voyage. J. R. CASTRO, *Carlos III...*, p. 149.

³⁴ O. RINALDI, *Annales ecclesiastici*, éd. Mansi, Lucques, 1752, t. 26, ad ann. 1391, n°1, p. 540. *Archives Historiques de Gironde*, 24 (1884-1885), p. 1. Le 25 octobre suivant, Boniface IX leur donne pouvoir de concéder l'indulgence jubilaire aux sujets aragonais, castillans ou navarrais qui renonceraient à l'obédience clémentine : cf. Johannes VINCKE, « Espanya i l'any sant al segle XIV », *Analecta sacra Tarraconensia*, 10 (1934), p. 69, n° 4, d'après ASV, Reg. Vat. 313, f. 229v.